



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **18 avril 2011**

Délibération n° 2011-2189

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association des ressortissants du secteur de Marena Gadiaga vivant en France pour le projet de réalisation d'un système d'alimentation en eau potable dans le village de Marena Gadiaga au Mali**

service : **Direction de l'eau**

**Rapporteur : Monsieur Ferraro**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 avril 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 20 avril 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Rivalta, Assi, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoïn, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Muet, Ollivier, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touleron, Touraine, Turcas, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à M. Touleron), Daclin (pouvoir à M. Ferraro), Arrue (pouvoir à Mme Benelkadi), Mmes Besson (pouvoir à M. Fournel), Frih (pouvoir à M. Braillard), M. Julien-Laferrière (pouvoir à Mme Dubos), Mmes Ait-Maten (pouvoir à M. Coulon), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Plazzi), M. Balme, Mme Cardona (pouvoir à M. Léonard), M. Kabalo (pouvoir à M. Goux), Mme Laval (pouvoir à M. Barret), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Morales (pouvoir à M. Geourjon), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier), M. Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Muet), M. Vergiat (pouvoir à M. Suchet).

Absents non excusés : MM. Vesco, Giordano, Nissanian, Mme Perrin-Gilbert, M. Pili.

**Séance publique du 18 avril 2011****Délibération n° 2011-2189**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association des ressortissants du secteur de Marena Gadiaga vivant en France pour le projet de réalisation d'un système d'alimentation en eau potable dans le village de Marena Gadiaga au Mali**

service : Direction de l'eau

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 30 mars 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération du 19 mai 2003, le conseil de Communauté a approuvé la modification de l'article 26-2 de l'avenant n° 14 au traité d'affermage entre Veolia Eau et la Communauté urbaine de Lyon, signé le 23 décembre 2002, créant un dispositif financier commun dénommé Fonds de solidarité et de développement durable pour l'eau ou Fonds eau.

Ce dispositif, auquel la Communauté urbaine et la société Veolia Environnement contribuent paritairement à hauteur de 300 000 € par an chacune, a pour objectif de financer des actions de solidarité internationale visant l'accès à l'eau et à l'assainissement des populations des pays du Sud.

Il s'inscrit dans l'objectif défini lors du Sommet de la terre à Johannesburg en 2002 de réduire de moitié la population n'ayant pas accès à l'eau dans le monde d'ici 2015 et dans la politique de coopération décentralisée et de développement durable de la Communauté urbaine soutenant les collectivités locales du Sud.

L'association des ressortissants du secteur de Marena Gadiaga vivant en France a été créée en 1993. Elle est composée de ressortissants de 9 villages du secteur de Marena, commune de Samé Diongoma, région de Kayes au Mali. Elle a pour objectif le développement économique et social du secteur de Marena et l'amélioration des conditions de vie des populations.

L'association a réalisé dans le village plusieurs activités de développement communautaire dans le domaine de l'éducation, de l'alimentation en eau potable et de la santé, soit avec l'aide de partenaires extérieurs, soit sur ses fonds propres issus des cotisations de ses membres.

La situation actuelle de l'alimentation en eau du village de Marena Gadiaga intervient dans un contexte difficile. Aujourd'hui, le village bénéficie certes d'une quantité suffisante d'eau mais cette eau n'est pas potable. De plus, la corvée d'eau reste pénible pour les femmes et les jeunes filles et occupe la majeure partie de leur temps de travail par jour.

Le projet consiste à réaliser un système d'alimentation en eau potable dans le village de Marena Gadiaga comprenant un château d'eau métallique de 10 mètres cubes, la fourniture et la pose de modules solaires, la réalisation du réseau de distribution d'eau sur une distance d'environ 1 200 mètres comprenant 6 bornes fontaines à travers le village.

Le projet est évalué à un total de 69 695 € et la participation sollicitée auprès du Fonds eau s'élève à 26 000 €.

Lors de sa séance du 15 octobre 2010, le comité de pilotage paritaire du Fonds eau a donné son accord pour le financement du projet. La contribution demandée à la Communauté urbaine est donc de 21 000 €, Veolia Environnement apportant 5 000 €. Il est à noter qu'une aide pourra être recherchée par la Communauté urbaine auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse à hauteur de 16 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

#### DELIBERE

##### 1° - Approuve :

a) - le projet de réalisation d'un système d'alimentation en eau potable dans le village de Marena Gadiaga au Mali,

b) - l'attribution d'une subvention d'équipement de 21 000 €, au titre de l'année 2011, à l'association des ressortissants du secteur de Marena Gadiaga vivant en France dont le siège est situé, s/c M. Bakary Bathily, 53, boulevard Masséna à Paris (75017),

c) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et l'association des ressortissants du secteur de Marena Gadiaga vivant en France, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

##### 2° - Autorise monsieur le Président à :

a) - signer ladite convention,

b) - solliciter auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse, une subvention d'équipement d'un montant de 16 000 €,

c) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

3° - **La dépense** correspondante, à savoir une subvention d'équipement de 21 000 €, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget annexe des eaux - exercice 2011 - compte 674 200.

4° - **La recette** correspondante à provenir de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse, à hauteur de 16 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe des eaux - exercice 2011 - compte 748 000.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 20 avril 2011.